|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité technique  Cinquante-cinquième session Genève, 28 et 29 octobre 2019 | TC/55/3  Original : anglais  Date : 3 octobre 2019 |

Questions dÉcoulant des travaux des groupes de travail techniques

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

# RÉsumÉ

Le présent document résume certaines questions découlant des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers, du Groupe de travail technique sur les plantes potagères, du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières et du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles à leurs sessions de 2019, qui ne relèvent pas de points précis de l’ordre du jour.

Ces questions sont regroupées en deux parties. La première, intitulée “Questions pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC)”, recense les questions qui peuvent nécessiter une prise de décision par le TC. Le Bureau de l’Union (ci-après dénommé “Bureau”) a précisé les questions au sujet desquelles le TC peut souhaiter prendre une décision en présentant un paragraphe contenant une proposition de décision. La seconde partie, intitulée “Questions pour information”, est communiquée pour l’information du TC, mais n’appelle pas de décision à ce stade.

Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux advenus au sein des groupes de travail techniques concernant les points suivants :

i) Utilisation de caractères de résistance aux maladies,

ii) Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS,

iii) Examen DHS des variétés mutantes du pommier,

iv) Données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne,

v) Définition du “cycle de végétation” des variétés ornementales,

vi) Données d’expérience relatives aux caractères évalués sur la base d’échantillons globaux,

vii) Données d’expérience relatives au code couleur RHS et à l’ajout éventuel de couleurs à l’avenir,

viii) Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques,

ix) Divergences entre les informations figurant dans le questionnaire technique et le matériel végétal soumis pour examen,

x) Données d’expérience relatives aux nouveaux types et espèces,

xi) Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS,

xii) Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits, et

xiii) Groupes de discussion chargés d’examiner la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS”

Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TC : Comité technique

TC-EDC : Comité de rédaction élargi

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWP : Groupe de travail technique

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

Le présent document est structuré comme suit :

RÉsumÉ 1

Questions pour information et dÉcision Éventuelle du comitÉ technique (TC) 2

Questions pour information 2

Utilisation de caractères de résistance aux maladies 2

Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS 3

Examen DHS des variétés mutantes du pommier 5

Données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne 5

Définition du “cycle de végétation” des variétés ornementales 6

Données d’expérience relatives aux caractères évalués sur la base d’échantillons globaux 6

Données d’expérience relatives au code couleur RHS et à l’ajout éventuel de couleurs à l’avenir 6

Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques 6

Divergences entre les informations figurant dans le questionnaire technique et le matériel végétal soumis pour examen 6

Données d’expérience relatives aux nouveaux types et espèces 7

Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS 7

Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits 8

Groupes de discussion chargés d’examiner la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS” 8

# Questions pour information et dÉcision Éventuelle du comitÉ technique (TC)

Il n’y a aucune question nécessitant une prise de décision de la part du Comité technique à sa cinquante-cinquième session.

# Questions pour information

## Utilisation de caractères de résistance aux maladies

### Faits nouveaux au sein du Comité technique

À sa cinquante-quatrième session tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2018, le TC a pris connaissance des rapports de discussions portant sur les caractères de résistance aux maladies dans le cadre de l’examen DHS, tenues par les TWP à leurs sessions de 2017 et de 2018, qui figurent aux paragraphes 43 à 55 du document TC/54/3 (voir les paragraphes 202 et 203 du document TC/54/31 “Compte rendu”,)

Le TC a pris note des projets du TWV visant à débattre, à sa prochaine session, des caractères de résistance aux maladies dans le cadre de l’examen DHS, et a décidé d’inviter le TWV à lui rendre compte des faits nouveaux en la matière à sa cinquante-cinquième session. Le TC a rappelé l’importance des méthodologies normalisées ainsi que la nécessité de satisfaire aux exigences du document TGP/7 en ce qui concerne les caractères de résistance aux maladies. Il a également estimé utile que le Bureau de l’Union présente au TWV les orientations en matière de caractères de résistance aux maladies, qui figurent dans les documents TGP, y compris celles figurant dans les documents TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, TGP/12 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques” et TGP/15 “Conseils en ce qui concerne l’utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l’examen de la distinction, de l’homogénéité et de la stabilité (DHS)”.

*Faits nouveaux au sein du Groupe de travail technique sur les plantes potagères*

À sa cinquante-troisième session tenue à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019, le TWV a assisté aux exposés ci-après, dont le texte est reproduit dans le document TWV/53/13 Rev. (voir les paragraphes 59 à 62 du document TWV/53/14 Rev. “Revised Report” (Compte rendu révisé)) :

1. “Use of disease resistance characteristics” (Utilisation de caractères de résistance aux maladies), présenté par un expert de l’Union européenne.
2. “Evaluation of disease resistance in vegetable varieties according to UPOV standards. A focus on the Italian activities” (Évaluation de la résistance des variétés végétales aux maladies selon les normes de l’UPOV. Les recherches menées en Italie), présenté par un expert d’Italie.
3. “Disease resistance in DUS” (La résistance aux maladies dans le cadre de l’examen DHS), présenté par des experts de France et des Pays-Bas.
4. “Harmonization of resistance tests to diseases for DUS testing : Harmores 3” (Harmonisation des essais de résistance aux maladies aux fins de l’examen DHS : Harmores 3), présenté par un expert de France (au nom du groupe de travail).
5. “Disease resistance in vegetables : What does the European industry do in terms of claims?” (La résistance des variétés végétales aux maladies : que fait l’industrie européenne en matière de réclamation?), présenté par un expert de l’European Seed Association (ESA).
6. “ISF Working Group Disease resistance terminology” (Travaux menés par le groupe de travail de l’ISF sur la terminologie de la résistance aux maladies), présenté par un expert de l’International Seed Federation (ISF).

Le TWV a estimé que les orientations figurant actuellement dans les documents de l’UPOV relatifs à l’utilisation des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d’examen et aux fins de l’examen DHS étaient suffisamment claires et détaillées en l’état actuel des choses. Le TWV a noté que, en matière de caractères de résistance aux maladies, plus de trois états pouvaient être utilisés avec un type d’expression QN.

Le TWV s’est accordé à reconnaître que la résistance aux maladies était un objectif fondamental en matière de sélection et que la coopération entre toutes les parties prenantes assurerait l’élaboration de principes directeurs d’examen et d’examens DHS conformes aux attentes des utilisateurs du système.

Le TWV a reconnu que les caractères de résistance aux maladies étaient importants pour l’examen DHS, en particulier en ce qui concerne la distinction, le regroupement et les descriptions de la variété. Le TWV a donc estimé qu’il relevait de la responsabilité des TWP de mettre à jour leurs principes directeurs d’examen le cas échéant et de prendre le temps nécessaire à l’ajout ou à l’actualisation des caractères à l’aide d’une méthodologie approuvée en matière d’évaluation des caractères (par exemple, le type d’expression QN/QL et la terminologie communément admise) et de protocole d’essai thérapeutique validé à suivre. Afin d’atteindre cet objectif, le TWV a décidé que toutes les parties prenantes (soit les experts de l’examen DHS, les pathologistes et les obtenteurs) devaient être consultées et impliquées et que suffisamment de temps devait être accordé pour garantir que tous les services chargés de l’examen DHS donnent leur accord avant d’ajouter de nouveaux caractères de résistance aux maladies ou un nouveau protocole d’essai thérapeutique.

## Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS

À sa cinquantième session tenue à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019, le TWF a assisté à un exposé intitulé “Canada’s experience in accessing plant material for DUS testing” (Données d’expérience du Canada en matière d’accès au matériel végétal aux fins de l’examen DHS) présenté par un expert du Canada, qui figure dans le document TWF/50/9. Le TWF a également assisté à l’exposé intitulé “China’s practice in accessing to plant materials for variety collection management and DUS test” (Pratiques de la Chine en matière d’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS) présenté par un expert de Chine, ainsi qu’à l’exposé intitulé “Access to plant material for variety testing purposes : Status quo, problems and possible solutions” (Accès au matériel végétal aux fins de l’examen de la variété : status quo, problèmes et solutions possibles) présenté par un expert d’Italie. Le texte des exposés a été reproduit dans un additif au document TWF/50/9. Le TWF a également entendu les rapports verbaux d’experts de l’Union européenne et d’Espagne sur la situation en matière d’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS (voir les paragraphes 40 à 44 du document TWF/50/13 “Report” (Compte rendu)).

Le TWF a pris note des difficultés et problèmes ci-après en ce qui concerne l’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS :

* Risque phytosanitaire (risque d’introduction de pathogènes dans une collection de variétés)
* Importation du matériel végétal (mesures phytosanitaires)
* Manque de compréhension des obtenteurs en ce qui concerne les avantages de fournir leurs variétés pour référence
* Manque de volonté des obtenteurs en ce qui concerne la mise à disposition de leur matériel lorsque l’examen DHS est effectué dans les locaux d’un autre obtenteur
* Garantie demandée par les obtenteurs en ce qui concerne l’utilisation du matériel végétal fourni
* Création, maintien et renouvellement d’une collection de matériel végétal vivant
* Accès au matériel végétal souvent restreint sur le marché, matériel circulant dans des réseaux fermés (clubs)
* Utilisation limitée des techniques : ADN, analyse des images qui limitent la nécessité de transférer du matériel végétal
* Nombre croissant de variétés protégées et non protégées à ajouter. Dans le secteur des fruits, les variétés sont le plus souvent créées dans le monde entier et adaptées à être cultivées dans un large éventail d’environnements différents
* Informations difficiles d’accès (en particulier si les variétés sont enregistrées sous différentes dénominations ou différents synonymes dans les catalogues nationaux)

Le TWF a rappelé les orientations figurant dans le document TGP/4 “Constitution et maintien des collections de variétés” et notamment l’importance de la coopération, dont le texte est reproduit ci-après :

“[…] 3.1.2.2 Sources de matériel végétal vivant

3.1.2.2.4 Les obtenteurs sont également une source importante de matériel végétal vivant et la coopération avec eux est encouragée (voir la section 3.2.3). En particulier s’agissant des variétés protégées, les obtenteurs ont une motivation particulière à maintenir leurs variétés parce que le défaut de maintien d’une variété peut entraîner la déchéance du droit d’obtenteur. […]

3.2.2 Coopération entre services

3.2.2.1 La disponibilité d’informations sur les variétés notoirement connues est une condition indispensable à la création de collections de variétés. L’échange d’informations entre services, obtenteurs, jardins botaniques, banques de gènes, ou entre toute autre source d’informations possible est très important en vue de l’établissement de la liste des variétés à faire figurer dans une collection (voir la section 2.2). […]

3.2.3 Coopération avec les obtenteurs

3.2.3.1 Grâce à la coopération, les services peuvent créer et maintenir les collections de variétés de façon plus efficace, d’où un renforcement des droits des obtenteurs.

3.2.3.2 Les obtenteurs sont tout particulièrement encouragés à coopérer en ce qui concerne la fourniture de matériel végétal vivant car il est important, pour la qualité de l’examen de la distinction et, par conséquent, pour la qualité de la protection d’une variété, d’inclure des variétés dans les essais en culture et dans d’autres essais.

3.2.3.3 La coopération avec les obtenteurs peut inclure, par exemple, le recours à des obtenteurs ou des associations d’obtenteurs qui maintiennent une collection de matériel végétal vivant mise à la disposition du service d’examen dans des conditions définies.”

Le TWF s’est accordé à reconnaître que les obtenteurs constituaient une source importante d’informations et de matériel végétal vivant et qu’il était dans l’intérêt des obtenteurs de coopérer à la création et au maintien des collections de variétés. Le TWF a pris note des observations formulées par un représentant de la CIOPORA sur la nécessité de protéger les intérêts des obtenteurs lorsque ceux-ci fournissent du matériel végétal. Les débats ont également porté sur le risque perçu par les obtenteurs lorsque les services d’examen opèrent des activités de sélection et sur les moyens de garantir que les collections de matériel vivant ne seront pas utilisées à des fins de sélection. Le TWF a souligné la nécessité d’atteindre un niveau de confiance élevé entre les services de protection des obtentions végétales et les obtenteurs afin d’assurer une coopération fructueuse. Le TWF a noté que l’Union européenne a adopté des règles relatives à l’utilisation du matériel végétal fourni aux fins de l’examen DHS.

Le TWF a décidé de continuer les débats à sa prochaine session et a invité l’expert d’Italie à élaborer un document recensant les problèmes soulevés par les services de protection des obtentions végétales et les obtenteurs, ainsi qu’à émettre des propositions quant à la manière d’aborder ces problèmes au sein de l’UPOV. Le TWF a noté que les experts d’Allemagne, du Canada, du Chili, de Chine, d’Espagne, de France, de Nouvelle-Zélande, de l’Union européenne et de la CIOPORA apporteraient leur concours à l’élaboration du document.

## Examen DHS des variétés mutantes du pommier

À sa cinquantième session tenue à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019, le TWF a examiné le document TWF/50/10 et assisté à un exposé intitulé “DUS examination of mutant varieties of apple” (Examen DHS des variétés mutantes du pommier) présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de l’exposé est reproduit à l’annexe du document TWF/50/10 Rev. (voir les paragraphes 45 à 49 du document TWF/50/13 “Report” (Compte rendu)).

Le TWF a pris note des faits nouveaux advenus depuis la quarante-neuvième session du TWF en 2018. Le TWF a noté que, sans une collection de variétés appropriée aux fins de l’examen DHS, l’exactitude du rapport DHS pouvait être compromise, entravant ainsi la coopération et l’échange de rapports DHS relatifs aux variétés mutantes du pommier entre les services de protection des obtentions végétales.

L’Union européenne a informé le TWF que des discussions étaient actuellement en cours au sein de l’Union européenne sur la possibilité d’examiner les demandes relatives aux variétés mutantes du pommier dans un lieu différent en raison de la forte influence de l’environnement sur la couleur du fruit. Il a été observé que certaines variétés étaient cultivées dans un environnement très différent des conditions selon lesquelles l’examen DHS était réalisé au sein d’un système centralisé. Le TWF a indiqué que, selon les orientations actuelles de l’UPOV concernant les cultures fruitières, les essais étaient généralement réalisés à un seul et même endroit et a estimé qu’il ne serait pas judicieux de s’écarter de ces orientations pour des cas particuliers (par exemple, pour les variétés mutantes de gala).

Le TWF a pris note des observations formulées par l’expert de l’Union européenne selon lesquelles les mesures des caractères (au lieu des observations visuelles) s’étaient avérées utiles dans les procédures judiciaires basées sur les rapports DHS. Le TWF a reconnu que l’analyse des images pouvait être prise en considération dans l’observation de la couleur, mais a rappelé que les analyses statistiques n’étaient pas fréquemment utilisées dans l’examen DHS des cultures fruitières.

Le TWF a invité l’expert de l’Union européenne à élaborer, pour présentation à sa cinquante et unième session, un exposé sur les évolutions futures en matière d’examen DHS des variétés mutantes du pommier dans l’Union européenne.

## Données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a assisté à un exposé intitulé “Classification : Tree/Vine versus Shrub” (Classification : arbre et vigne contre arbuste) présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de l’exposé est reproduit dans le document TWO/51/9 “Experiences with defining trees, shrubs and vines” (Données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne) (voir les paragraphes 64 à 68 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

Le TWO a assisté à un exposé intitulé “Classification of Trees and Vines in Australia” (Classification des arbres et des vignes en Australie) présenté par un expert d’Australie. Le texte de l’exposé est reproduit dans un additif au document TWO/51/9.

Le TWO a noté qu’il existait des interprétations différentes parmi les membres de l’UPOV en ce qui concerne les notions d’arbre et de vigne au titre des dispositions relatives à la nouveauté et à la durée de la protection.

Le TWO a décidé de proposer d’inviter les services à mettre à disposition la liste des genres et espèces considérés comme des arbres ou de la vigne via UPOV PRISMA. Le TWO a également décidé d’inviter les services à lui rendre compte des informations fournies via UPOV PRISMA à sa prochaine session.

Le TWO a estimé que, si pour certains genres et espèces il était nécessaire de décider si une variété en particulier devait être considérée comme étant un arbre ou de la vigne, cette décision ne pouvait être généralisée. Le TWO a décidé de demander aux services de fournir les informations sur les genres et espèces qu’ils souhaitent voir traités au cas par cas.

## Définition du “cycle de végétation” des variétés ornementales

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a examiné le document TWO/51/10 intitulé “Defining “growing cycle” for ornamental species” (Définition du “cycle de végétation” des variétés ornementales) (voir les paragraphes 62 et 63 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

Le TWO a rappelé que le TC était convenu d’ajouter dans les principes directeurs d’examen une règle selon laquelle “l’examen d’une variété peut être achevé quand le service compétent peut déterminer avec certitude le résultat de l’examen”. Le TWO a estimé qu’il n’était pas nécessaire d’établir une distinction entre “cycle de végétation” et “cycle d’examen” aux fins de l’examen des variétés ornementales à ce stade.

## Données d’expérience relatives aux caractères évalués sur la base d’échantillons globaux

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a assisté à un exposé intitulé “Experience with Bulk Sampling” (Données d’expérience avec des échantillons globaux) présenté par un expert du Royaume-Uni. Le texte de l’exposé est reproduit dans le document TWO/51/8 “Experience with bulk sampling” (Données d’expérience avec des échantillons globaux) (voir le paragraphe 69 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

## Données d’expérience relatives au code couleur RHS et à l’ajout éventuel de couleurs à l’avenir

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a assisté à un exposé intitulé “Update on possible additions of colors to future RHS Colour Chart edition” (Éléments nouveaux concernant l’ajout éventuel de couleurs dans la future version du code couleur RHS) présenté par un expert du Royaume-Uni. Le texte de l’exposé est reproduit dans le document TWO/51/4 (voir le paragraphe 75 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

## Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a assisté à un exposé intitulé “Experience with taxonomic databases” (Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques) présenté par un expert du Royaume-Uni. Le texte de l’exposé est reproduit dans le document TWO/51/5 (voir les paragraphes 76 à 78 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

Le TWO a assisté à un exposé intitulé “Experience with taxonomic databases in Australia” (Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques en Australie) présenté par un expert d’Australie. Le texte de l’exposé serait reproduit dans un additif au document TWO/51/5.

Le TWO a pris note de l’importance de la base de données du GRIN en tant que source d’informations taxonomiques pour les membres de l’UPOV et en tant que source principale d’informations taxonomiques pour le système de codes UPOV.

## Divergences entre les informations figurant dans le questionnaire technique et le matériel végétal soumis pour examen

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a assisté à un exposé intitulé “Inconsistencies between TQ information and plant material submitted for DUS trial in the European Union PBR system” (Divergences entre les informations figurant dans le questionnaire technique et le matériel végétal soumis pour examen DHS dans le système de protection du droit d’obtenteur de l’Union européenne) présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de l’exposé est reproduit dans le document TWO/51/6 (voir le paragraphe 79 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

## Données d’expérience relatives aux nouveaux types et espèces

À sa cinquante et unième session tenue à Christchurch (Nouvelle-Zélande) du 18 au 22 février 2019, le TWO a assisté à un exposé présenté par un expert de Chine, intitulé “A proposal for new Test Guidelines for Magnolia” (Proposition de nouveaux principes directeurs d’examen du magnolia), dont le texte a été reproduit dans le document TWO/51/3 “Reports on Developments in Plant Variety Protection from Members and Observers” (Rapports des membres et des membres observateurs sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales) (voir le paragraphe 89 du document TWO/51/12 “Report” (Compte rendu)).

À sa cinquante-troisième session tenue à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019, le TWV a assisté à un exposé sur le liseron d’eau (*Ipomoea aquatica*) présenté par un expert de Chine. Le texte de l’exposé est reproduit dans le document TWV/53/11 (voir les paragraphes 65 et 66 du document TWV/53/14 Rev. “Revised Report” (Compte rendu révisé)).

Le TWV s’est félicité du travail réalisé dans l’élaboration de principes directeurs d’examens pour le liseron d’eau (*Ipomoea aquatica*) au niveau national, sur la base des orientations figurant dans le document TGP/7, et a décidé d’inviter les experts de Chine et de tout autre membre à rendre compte de l’évolution du nombre de demandes et des activités d’amélioration des plantes afin de pouvoir examiner la question de l’élaboration future de principes directeurs d’examens de l’UPOV, le cas échéant.

À sa quarante-huitième session tenue à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019, le TWA a examiné le document TWA/48/6 et a assisté à un exposé intitulé “Experiences with new types and species of agricultural crops in the Czech Republic” (Données d’expérience relatives aux nouveaux types et espèces de cultures agricoles en République tchèque). Le texte de l’exposé est reproduit à l’annexe du document TWA/48/6 (voir les paragraphes 121 à 123 du document TWA/48/9 “Report” (Compte rendu)).

Le TWA a reconnu que les informations fournies par la République tchèque en matière de gestion des nouveaux types et espèces constituaient une source d’informations utile aux nouveaux membres et aux membres plus expérimentés. Le TWA a pris note des données d’expérience de la République tchèque concernant les différents moyens de coopération en matière d’examen DHS, tels que la reprise des rapports d’examen, la prise en charge de l’examen par un autre service et la coopération avec les obtenteurs, de même que la réalisation directe de l’examen.

Le TWA a assisté à un exposé présenté par un expert d’Argentine sur les demandes relatives aux cultures ci-après déposées pour la première fois en Argentine :

* *Brassica* *rapa* L. subsp. *rapa*
* *Ononis natrix* L.
* *Plantago lanceolata* L.

## Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS

À sa cinquante-troisième session tenue à Séoul (République de Corée) du 20 au 24 mai 2019, le TWV a examiné le rapport verbal du représentant de Crop Life International sur les débats qui ont eu lieu à la cinquante-deuxième session du TWV, intitulés “Aberrant phenotypes in *Brassica oleracea* var. *botrytis*” (Phénotypes aberrants chez *Brassica oleracea* var. *botrytis*) (voir le paragraphe 52 du document TWV/52/20 “Report” (Compte rendu)). Le représentant de Crop Life International a indiqué, après consultation des membres de Crop Life International, qu’il ne s’agissait pas d’un problème récurrent et que, pour le moment, cette question n’était pas préoccupante pour les programmes de sélection végétale de manière générale. Le TWV a décidé de clore les débats sur cette question et a invité les experts de France et des membres observateurs à rendre compte de toute évolution future, le cas échéant (voir les paragraphes 63 et 64 du document TWV/53/14 Rev. “Revised Report” (Compte rendu révisé)).

Le TWV a pris note des observations formulées par un expert des Pays-Bas sur l’utilisation croissante de variétés multipliées par voie végétative appartenant à des espèces se reproduisant normalement par voie sexuée (par exemple, le poivron). Le TWV a rappelé que, à sa cinquantième session tenue à Brno en République tchèque, il avait assisté à un exposé présenté par un expert des Pays-Bas sur ce thème (voir le paragraphe 57 du document TWV/50/25 “Report” (Compte rendu)). Le TWV a invité l’expert des Pays-Bas et d’autres experts à rendre compte des faits nouveaux sur cette question et plus particulièrement à expliquer les problèmes éventuels au titre de l’examen DHS.

## Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits

À sa cinquantième session tenue à Budapest (Hongrie) du 24 au 28 juin 2019, le TWF a examiné les questions à prendre en considération dans le cadre de l’examen DHS pour le secteur des fruits. Aucun exposé n’a été préparé pour examen à cette session. Toutefois, le TWF a décidé de débattre des questions ci-après, au titre de ce point de l’ordre du jour, à sa cinquante et unième session (voir le paragraphe 50 du document TWF/50/13 “Report” (Compte rendu)) :

* “Blueberry, new production techniques and its possible influence on the expression of characteristics” (Myrtille, nouvelles techniques de production et influence éventuelle sur l’expression des caractères), à préparer par des experts du Canada et de Nouvelle-Zélande,
* “Raspberry CPVO project” (Projet de l’OCVV sur le framboisier), à préparer par un expert d’Allemagne,
* “Strawberry ring test” (Test d’étalonnage du fraisier), à préparer par un expert de l’Union européenne,
* “Test on the use of RHS Colour Chart in apricot DUS examination in New Zealand” (Test sur l’utilisation du code couleur RHS dans le cadre de l’examen DHS de l’abricotier en Nouvelle-Zélande), à préparer par un expert de Nouvelle-Zélande (voir le paragraphe 24 du présent document)

## Groupes de discussion chargés d’examiner la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS”

À sa quarante-huitième session tenue à Montevideo (Uruguay) du 16 au 20 septembre 2019, le TWA a noté que des groupes de discussion s’étaient formés pour débattre des questions relatives à la “coopération en matière d’examen DHS” et aux “techniques moléculaires aux fins de l’examen DHS” à sa quarante-huitième session. Le TWA a estimé que les groupes de discussion offraient une occasion unique d’échanger des données d’expérience entre participants et a décidé de proposer que des groupes de discussion se forment en vue de débattre de la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins de l’examen DHS” à sa quarante-neuvième session.

*Le TC est invité à prendre note des faits nouveaux advenus au sein des groupes de travail techniques concernant les points suivants :*

*i) Utilisation de caractères de résistance aux maladies,*

*ii) Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS,*

*iii) Examen DHS des variétés mutantes du pommier,*

*iv) Données d’expérience relatives à la définition des arbres, des arbustes et de la vigne,*

*v) Définition du “cycle de végétation” des variétés ornementales,*

*vi) Données d’expérience relatives aux caractères évalués sur la base d’échantillons globaux,*

*vii) Données d’expérience relatives au code couleur RHS et à l’ajout éventuel de couleurs à l’avenir,*

*viii) Données d’expérience relatives aux bases de données taxonomiques,*

*ix) Divergences entre les informations figurant dans le questionnaire technique et le matériel végétal soumis pour examen,*

*x) Données d’expérience relatives aux nouveaux types et espèces,*

*xi) Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS,*

*xii) Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits, et*

*xiii) Groupes de discussion chargés d’examiner la question des “nouvelles technologies utilisées aux fins l’examen DHS”*

[Fin du document]